

Le courrier du Maire Septembre 2021



MAIRIE
1 Place de la Mairie
07700 SAINT-JUST
D'ARDECHE
Tél: 0475046680 - Fax: 0475987455
Mél: mairie@saintjustardèche.fr

Des finances en berne qui nous demandent d'agir avec prudence et créativité pour le quotidien des habitants

Le mot du Maire

Voilà maintenant une année que mon équipe et moi-même sommes à l'ouvrage, dans un contexte sanitaire compliqué et des finances communales toujours préoccupantes. Dans cette situation difficile, je peux vous assurer que notre motivation pour mettre en œuvre nos projets reste intacte.

Vous avez dans les mosaïques photos un aperçu de notre action : sécurisation des piétons, propreté, lutte contre les incivilités, étude sur la vidéoprotection, vie du village. Le manque de moyens ne nous empêche pas d'agir pour nos priorités : la sécurité, la propreté, la tranquillité publique, l'animation du village et bien sûr le redressement des finances de la commune. Nous faisons preuve de créativité pour les réaliser à petit budget.

Les grands projets comme la maison de santé ou la réhabilitation énergétique des bâtiments sont seulement différés dans l'attente de l'amélioration des finances.

Je vous donne rendez-vous pour des informations plus détaillées dans le bulletin municipal 2021/2022 à paraître en fin d'année.

La sécurité et la propreté : les Services Techniques à la tâche

Sécurisation accès centre commercial Nord



Marquage espace trottoir à GEDIMAT



Marquage des espaces jeu de boules et parking



Signalétique Rue des 2 Tours



Sens unique pour accès à l'école publique

Remise en état de la chaussée : Chemin du Fez et Chemin de la Croix Blanche



Ramassage des déchets sur la Plage du Pont-Cassé

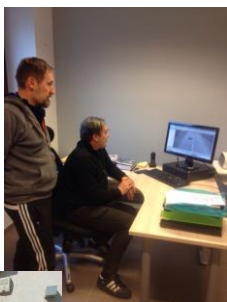


Réfection du revêtement autour des arbres de l'école publique



Incivilités et nuisances: des actions pour plus de tranquillité et de qualité de vie

Remise en service de la vidéo protection

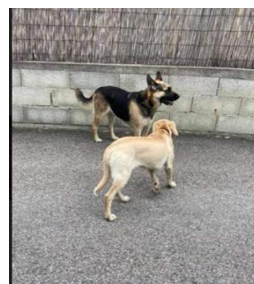


Audit système vidéo protection



Dégradations...

...stationnement gênant et voitures ventouses enlevées (13 interventions en 2021)



chiens errants... (7 interventions en 2021)



...embarras sur la voie publique

Sanctions prévues par la loi

- Divagation (article R 610-5 du code pénal) : contravention de 1^{ème} classe soit 38€
- Embarras sur la voie publique (article R 644-2 du code pénal) : contravention de 4^{ème} classe soit 750 euros
- Stationnement gênant par Arrêté municipal contravention de 35 euros
- Stationnement très gênant sur trottoir et passage piéton contravention de 135 euros
- Stationnement abusif plus de 7 jours consécutifs contravention de 35 euros
- Vandalisme, acte gratuit de destruction ou de dégradation légère sur un bien communal (article R 635 - 1 du code pénal) : contravention de la 5^{ème} classe



Avec la gendarmerie pour la signature du protocole avec le parquet pour la sécurité des habitants



Tour de France à Saint-Just



Vie du village: des festivités bienvenues après les confinements



Pique-nique de la Chouette



Fête votive



Cérémonie du 14 juillet



Surveillance de la Plage du Pont-Cassé malgré notre manque de budget

Remise des calculatrices aux CM2 des écoles publique et privée



Jour de cirque: la Cascade dans la cour de l'école

Visite du vieux village pour les journées du patrimoine



Journée des associations



Prix du « Concours de fleurissement »

